

/Es.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-286 du 17 Juillet 1986

chargeant le Camarade Nathanaël  
MENSAH, Ministre du Travail et des  
Affaires Sociales de l'intérim du  
Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre  
Délégué auprès du Président de la  
République, Chargé du Plan et de la  
Statistique pour compter du 15 Juil-  
let 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL;

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-  
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du  
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

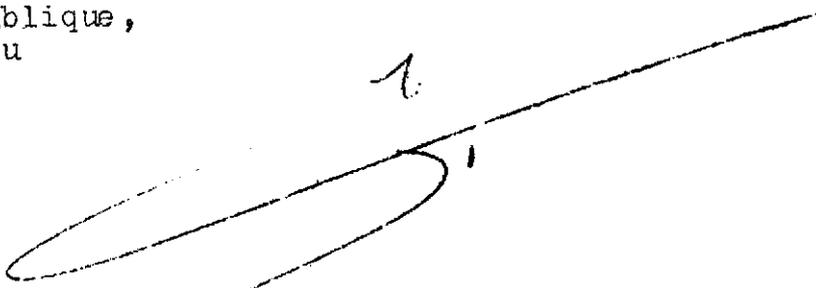
D E C R E T :

Article 1er.- Pour compter du 15 Juillet 1986 le Camarade  
Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales  
est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant  
l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Juillet 1986

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

  
Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2  
MPS-MTAS 6 CPC 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 6  
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI Gde CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6  
JORPB 1.-